

Institution et vie politique

Délégation de signature (5.5)

**ARRETE DE DELEGATION DU MAIRE
AUX FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE**

Arrêté du maire n° DGS/A/2026.36
Abroge et remplace l'arrêté DGS/A/2026.17
Monsieur Nicolas KSIASZKIEWICZ

Le Maire de la ville de LYS LEZ LANNOY,

Vu l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints sa signature, aux agents communaux,

- ARRÊTE -

Article 1 – Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Nicolas KSIASZKIEWICZ**, fonctionnaire de la commune pour les dossiers et questions suivantes :

- Les avis de dépôt des différentes demandes d'autorisations d'urbanisme
- Les courriers d'incomplétude des différentes demandes d'autorisations d'urbanisme
- Les convocations adressées aux locataires dans le cadre des visites d'hygiène
- Les avis de passage

Article 2 – La signature par Monsieur Nicolas KSIASZKIEWICZ des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « **par autorisation du Maire** ».

Article 4 – Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lys-lez-Lannoy et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

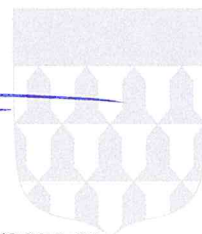
Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6 – Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des arrêtés de la Ville de Lys-lez-Lannoy et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Lys lez Lannoy, le 24.03.2026

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire

Notifié à l'agent le



Arrêté du maire DGS/A/2026.36